

Compte rendu du comité du SEV3Nied

18 février 2020 – à Boulay-Moselle

Ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour,
- 2) Approbation du PV du 03 février 2020,
- 3) Approbation du Compte Administratif 2019,
- 4) Approbation du Compte de Gestion 2019,
- 5) Affectation des résultats,
- 6) Vote du Budget Primitif 2020,
- 7) Encaissement chèque Allianz.

Délégués titulaires présents :

Mesdames Delphine BERGER et Elisabeth DECAUDIN,

Messieurs Jean MARINI, Bernard JACQUOT, Patrick CASSAN, Roland GLODEN, Jean-Paul LARISCH, Salvatore COSCARELLA et Gérard MOLIE

Délégués suppléant votant :

Messieurs Edouard HOMBOURGER, Thierry UJMA, Daniel GENSON, Guy LECOMTE et Bernard GUITER

1 Approbation de l'Ordre du jour

Délibération n° 2020-02-18-01

Le Président propose une modification de l'ordre du jour envoyé aux délégués comme suit :

- Retrait du point n°4 : Approbation du Compte de Gestion 2019,

Le Président donne lecture du nouvel ordre du jour modifié :

- 1) Approbation de l'ordre du jour,
- 2) Approbation du PV du 03 février 2020,
- 3) Approbation du Compte Administratif 2019,
- 4) Affectation des résultats,
- 5) Vote du Budget Primitif 2020,
- 6) Encaissement chèque Allianz.

Sur proposition du Président, le Comité **APPROUVE** à l'unanimité l'ordre du jour.

2 Approbation du Procès-Verbal de la séance du 03 février 2020

Délibération n° 2020-02-18-02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du Président, le Comité Syndical **APPROUVE** à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 03 février 2020 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

3 Approbation du Compte Administratif 2019

Délibération n° 2020-02-18-03

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un rapporteur autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Bernard JACQUOT, 2^{ème} Vice-Président, a été désigné pour présider les points de la séance pour l'adoption du compte administratif,

Bernard JACQUOT présente le compte administratif 2019 du Syndicat résumé de la façon suivante :

Syndicat	Dépenses	Recettes	Balance
Fonctionnement	319 390,27	855 917,51	536 527,24
Investissement	692 110,39	727 831,53	35 721,14
Total	1 011 500,66	1 583 749,04	572 248,38

Sur proposition du 2^{ème} Vice-Président, le Compte Administratif du Syndicat est **APPROUVE** à l'unanimité.

4 Affectation des résultats 2019

Délibération n° 2020-02-18-04

Considérant que Monsieur Jean MARINI Président a été désigné pour présider les points de la séance pour l'affectation des résultats,

Il présente les restes à réaliser 2019 :

	Imputation	Montant
Dépenses	2031	398 280,00
	2128	512 000,00
	Total dépenses RAR	910 280,00
Recettes	1328	727 000,00
	Total recettes RAR	727 000,00

Compte tenu des résultats du Compte administratif 2019 d'une part et des restes à réaliser d'autre part, le Président propose l'affectation des résultats 2019 sur l'exercice 2020 de la manière suivante :

Affectation des résultats 2019		
001	DI - Déficit d'investissement	-35 721,14
	+ RAR en dépenses	910 280,00
	- RAR en recettes	727 000,00
	= Besoin de financement en investissement	147 558,86
	Excédent de fonctionnement brut	536 527,24
1068	- RI Excédent de fonctionnement capitalisé	147 558,86
002	= Excédent de fonctionnement reporté	388 968,38

Il est proposé au Conseil d'approuver l'affectation des résultats tel que présenté.

Sur proposition du Président, l'affectation des résultats est **APPROUVE** à l'unanimité.

5 Budget primitif 2020

Délibération n° 2020-02-18-05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération n° 2019-08-28-06 prise par le Syndicat, fixant le montant de cotisation et les assiettes pour l'année 2019,

Le Président présente au Comité le projet de budget du Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied pour l'année 2020 de la manière suivante :

Budget 2020		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	955 668,38 €	955 668,38 €
Investissement	1 483 828,85 €	1 483 828,85 €
Total	2 439 497,23 €	2 439 497,23 €

Après une présentation détaillée du budget, il est proposé aux membres de l'approuver.

Sur proposition du Président, le Comité **APPROUVE** à l'unanimité le budget 2020.

6 Encaissement chèque Allianz

Délibération n° 2020-02-18-06

Allianz nous rembourse la somme de 403,77 € suite à un trop perçu sur le contrat n°81463718, RC Communes de moins de 5 000 habitants.

Sur proposition du Président, le Comité **ACCEPTTE** l'encaissement du chèque.

7 Divers

Monsieur Jean MARINI, Président, présente le Rapport d'activité 2019 tant sur le fond que sur la forme.

Il sera mis en ligne sur le site internet du syndicat et distribué à nos membres.

Sans autre question des délégués, le Président lève la séance à 20h40.